

## La mission de contrôle des ESSMS aujourd'hui

Journée d'étude en webinaire

**vendredi 6 décembre 2024**

Autrefois purement réactionnel et concentré sur les cas d'urgence, le contrôle des ESSMS comporte désormais une dimension préventive et évaluative. L'Institut de la Performance Publique organise une journée de travail sur les aspects juridiques, stratégiques et méthodologiques de la mission.

### Les participants

Agents des autorités de contrôle et tarification  
(Départements, ARS, DDCS, PJJ, ...)

### L'intervenant

Jean-François LE TROQUIER

*Directeur d'Ascor,  
il est un des tout meilleurs spécialistes  
du financement et de la gestion  
de l'action sociale et médico-sociale.*



### Les questions traitées

#### L'évolution du contrôle des ESSMS

#### Le cadre juridique du contrôle des ESSMS

Le contrôle des ESSMS dans le CASF.  
Le champ de compétences des contrôleurs.  
Les visites de conformité.  
Le signalement des événements indésirables.

#### La politique de contrôle

Les enjeux et les personnes habilitées.  
Les différents types de contrôle : programmés ou non, inopinés ou annoncés, sur place ou sur pièces, ...

#### Le contenu et le déroulement des contrôles

Les points à contrôler, les indicateurs et critères de contrôle.  
La préparation des missions.  
Les visites sur place.

#### Le rapport de la mission de contrôle

Les principes d'élaboration du rapport de contrôle.  
La dimension contradictoire du rapport.

#### Les suites administratives des contrôles

Les éventuelles injonctions, la vérification de leur mise en oeuvre.  
Les sanctions du non-respect des obligations d'un établissement.

### L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

### Les modalités pédagogiques

Un dossier documentaire sera adressé par courriel avant le début de la session.

Les interactions entre les participants et l'animateur ont lieu par oral et par écrit ("chat") pendant le déroulement de la session.

### Les modalités pratiques

La session se déroulera sur une plate-forme de vidéoconférence hébergée sur internet.

Vous aurez seulement besoin :

- d'une connexion internet à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

### La mission de contrôle des ESSMS aujourd'hui

**vendredi 6 décembre 2024 de 9h30 à 17h00**

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 625 euros par participant.

#### Modalités d'inscription et facturation

Le formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou "manuellement". Il sera signé :

- ♦ soit en y apposant le cachet de la collectivité
- ♦ soit électroniquement si la collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à [ipp@ipp.fr](mailto:ipp@ipp.fr)

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **e-mail de confirmation** et une **facture (au format pdf)**.

La prestation est payable à réception de facture par les organismes de droit privé

et selon les règles de la comptabilité publique par les organismes de droit public.

Toute inscription confirmée est définitive mais le remplacement d'un participant peut être demandé.

Le "service fait" résulte de la tenue effective de la session à la date prévue.

#### Accès des participants à la journée d'étude

Chaque personne inscrite recevra par courriel une invitation comportant un **lien hypertexte d'accès à la journée d'étude**.

#### Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

#### Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et NOM

Service

Téléphone

#### Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants (  ) x 625 euros =  euros

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet